

Impôt sur le revenu—Loi

rythme de consommation actuelle en remettant leurs achats à plus tard. Pourquoi devrions-nous demander à nos concitoyens qui désirent épargner en vue de leur retraite, de l'instruction de leurs enfants ou que sais-je encore, de subventionner par le biais de taux d'intérêt inférieurs à l'inflation ceux qui désirent consommer davantage qu'ils ne gagnent actuellement. Comment se fait-il que les emprunteurs semblent être privilégiés par certains groupes de députés. Est-il plus noble d'emprunter que d'économiser? Certainement pas à mon avis, ce qui m'amène à la conclusion de l'argument que je tiens à développer. Nous devons prendre dès maintenant des mesures pour modifier cette attitude et pour récompenser l'épargne, étant donné que sans épargne il ne peut y avoir d'investissement et par là-même aucune création d'emplois plus tard.

Je suis d'accord, bien que ce soit rarement le cas, avec le Professeur Klein, un économiste keynésien de l'Université de Pennsylvanie quand il dit ceci:

Nous devons passer d'une économie axée sur la consommation à une économie axée sur un fort taux d'épargne si nous voulons nous réindustrialiser et améliorer notre niveau de vie.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dans ses remarques sur la politique fiscale, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire où l'on peut trouver dans ce bill les incitations à l'épargne, auquel il vient de faire allusion? Peut-il au moins nous citer l'article en question?

M. Evans: Certainement, monsieur l'Orateur. Des mesures comme les obligations de développement des petites entreprises et les immeubles résidentiels à logements multiples procurent un revenu à des taux qui vont encourager les gens à épargner. Ils vont en effet pouvoir épargner ce qu'ils auraient autrement dépensé dans la même période et investir leurs épargnes dans le développement des petites entreprises et l'aménagement de nouveaux logements. Il ne fait naturellement aucun doute que des dispositions générales et particulières sont comprises dans cette mesure législative.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque à nouveau le Règlement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer comment des réductions massives de l'allocation d'amortissement par épuisement peuvent contribuer à stimuler l'épargne?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je tiens à rappeler au député que la période des questions dure habituellement de 2 à 3 heures.

M. Evans: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis certain que dans nos discussions futures, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et moi-même pourrions régler le problème qu'il semble soulever.

Mlle MacDonald: Parlez-en au ministre des Finances (M. MacEachen).

M. Evans: Nous devons promouvoir des mesures qui favorisent l'épargne. Je ne puis croire que, dans l'ensemble, les députés d'en face aient, d'ailleurs, que ceux de ce côté-ci puissent être opposés à cette ligne de conduite. J'espère que nous travaillerons ensemble à mettre au point une politique qui favorise l'épargne et qui assure un juste rendement sur l'investissement, afin de redresser notre productivité qui est actuellement à la baisse, de créer des industries et de fournir des emplois d'avenir, ce qui est, j'en suis sûr, le désir de tous les députés. Nous devons accepter de limiter notre consommation actuelle afin de nous assurer un meilleur avenir. Comme le

disait le premier ministre (M. Trudeau), dans sa déclaration qu'on a tant critiquée mais qu'on a malheureusement mal comprise, nous devons modifier notre ordre de priorité. Je pense que c'est là une observation qui s'applique parfaitement à notre époque.

Je tiens à souligner que nous n'avons pas le choix; ces changements sont indispensables. Dans un monde en rapide évolution, nous devons changer, nous adapter, faute de quoi, notre pays va être dépassé par les événements. Nous devons encourager l'industrie canadienne à se moderniser, à se lancer dans la recherche et le développement, à mettre au point de nouveaux produits et procédés et à devenir plus efficace et plus compétitive car nous allons devoir mener une lutte acharnée avec nos partenaires économiques. Non seulement les accords du GATT aient des obligations pour le Canada, mais de plus les pays les moins évolués vont eux aussi nous forcer à réagir. Il est temps d'assouplir nos institutions, tant dans le domaine de l'emploi que sur le plan financier. Nous ne devons pas limiter mais faciliter la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux, des biens, des services et des idées dans tout le pays. Nous n'en avons même pas le choix. Faute d'agir de nous mêmes maintenant, nous serons contraints à le faire plus tard.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman)—Les accords d'assistance tripartites aux pays du Tiers-monde; le député d'Algoma (M. Foster)—Les affaires municipales—La prolongation du programme de contribution aux services communautaires; le député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—Le grain—L'indemnisation des céréaliculteurs pour la perte de revenu occasionnée par la baisse des prix.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—AVIS DE MOTIONS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Article n° 14. Le député de Lévis (M. Guay). L'article est-il reporté?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté du consentement unanime?

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai fait allusion à cette question l'autre jour. La motion n° 14 est inscrite au nom du député de Lévis, qui a démissionné il y a quelque temps. Je voulais attirer votre attention là-dessus. Nous pourrions peut-être décider s'il y a lieu de reporter